

CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 octobre 2014

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il excuse l'huissier et remercie l'huissier-suppléant pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

Il salue également la présence de la secrétaire suppléante.

Il remercie les Commissions pour le grand travail effectué malgré des délais très courts entre les Conseils de septembre et ce jour.

Il informe les Conseillers de la demande de la Municipalité de surseoir au Conseil de novembre; requête que le Bureau a accepté à condition que l'ordre du jour de ce soir soit épuisé.

Mme la Municipale Christine Girod arrivera plus tard.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillers et Conseillères.

5 personnes sont excusées (Mme Emilie Chitra et MM. José Da Silva, Christian Gander, Jérôme Ghedira, René Monachon). Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau n'a reçu ni motion, ni postulat, ni interpellation, mais 1 résolution est déposée concernant le point 10, préavis 72 relatif à la construction d'une piscine couverte.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 septembre 2014.
3. Communications du Bureau.
4. Assermentation d'une Conseillère.
5. Communications de la Municipalité.

### Autres objets

6. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Cyril Gallay et Consorts «Pour une réflexion sur des alternatives à une augmentation d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques».

### Préavis avec décision

7. **Préavis municipal N° 66** relatif à la demande de crédit pour les prestations d'urbanistes et de spécialistes pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) "Gare Sud".
8. **Préavis municipal N° 70** relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit «La Bergerie» (Route Suisse - Avenue du Mont-Blanc).

9. **Préavis municipal N° 71** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg.
10. **Préavis municipal N° 72** relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N° 91 au lieu-dit «Montoly».
11. **Préavis municipal N° 73** relatif à l'arrêté d'imposition 2015.
12. **Préavis municipal N° 74** relatif au postulat de M. Evan Lock sur le TUG (Transport Urbain de Gland) et une demande de crédit pour l'établissement d'une enquête de satisfaction, au sujet du transport urbain, auprès de la population.

### **Première lecture**

13. **Préavis municipal N° 75** relatif à l'établissement d'un diagnostic, de la formulation d'objectifs et de la modalité de mise en œuvre dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland.

### **Divers**

14. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Georges Grandjean relatif au plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».
  15. Réponse municipale à l'interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger «Gland Cité de l'Energie, et après?».
  16. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.
  17. Divers + propositions individuelles.
- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 septembre 2014.**

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon, au nom de Mme Girod, apporte les précisions et modifications suivantes, page 9, 2<sup>e</sup> intervention: il faut lire Mme Doris Cohen-Dumani et non Dumany. La dernière phrase commençant par *La Ruche est une structure...* et se terminant par *... parents* n'est pas correcte, elle est à biffer et à remplacer par: *A titre d'exemple, à Gland, nous avons une fondation qui est «Fondation de Vie Infantile La Ruche» et une association «Association Le Colibri». Ces deux entités sont membres du RAT. Lors d'ouverture de nouvelles structures, la FAJE alloue des subventions pour soutenir la création de places, pour faire bénéficier les familles de ces prestations, et in fine pour tendre à réduire les montants facturés aux parents.*
- M. Genoud: page 6, rénovation des Perrerets, fin du paragraphe, il faut rajouter: *la bonne marche de l'Etablissement n'est pas impactée.*
- Les corrections sont portées au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 septembre 2014.*

### 3. Assermentation d'une Conseillère

- M. Uebelhart au nom du groupe Les Verts, présente Mme Rosanna Vaccaro, remplaçant Mme Célia Maeder, démissionnaire. Mme Vaccaro d'origine suisse et italienne, a vécu depuis son enfance à Gland, y a suivi sa scolarité obligatoire et obtenu son certificat, option spécifique économie et droit, puis, elle accomplit son gymnase à Nyon et obtient sa maturité dans la même spécificité. Titulaire d'un bachelors en droit à l'Université de Fribourg, elle est à la conquête de son master en droit privé et fiscal du patrimoine à l'Université de Lausanne. Elle a été traductrice dans une société spécialisée en énergie verte, puis stagiaire chez un notaire de la place de Nyon et actuellement, occupe un poste d'assistante juridique dans une étude de la région. La natation et la danse font partie de ses centres d'intérêts. Merci de lui réserver bon accueil.
- Le président invite Mme Rosanna Vaccaro à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- La nouvelle Conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation et de l'arrivée de M. Cyril Gallay, le nombre de Conseillers présents passe à 64.*

### 4. Communications du Bureau

- Lors du Conseil précédent, le président n'avait pu lire le courrier de M. Samuel Freuler, aussi il en donne lecture.
- Le 20 septembre, il s'est rendu sur la Place de la gare où se tenait le premier comptoir de la mobilité douce, à l'initiative des Verts de Gland.
- Le 25 septembre, la secrétaire l'informe que l'Association des secrétaires de Conseils communaux vaudois a été créée.
- Le 26 septembre, il a assisté, au Refuge, au traditionnel repas des 20 ans sur invitation de la Municipalité; 139 ont été envoyées, 14 jeunes ont répondu présent, 19 se sont excusés. La soirée s'est déroulée dans une bonne ambiance et avec des discussions très intéressantes.
- Le 27 septembre, s'est tenu le traditionnel Tir de l'Amitié. Pour sa 41<sup>e</sup> édition, ce ne sont pas moins de 100 tireurs composant 15 équipes qui y ont pris part. La Municipalité y prend part et depuis quelques années, une équipe du Bureau y participe. Il est à relever la haute tenue de ce concours; sur 750 points possible, la première équipe se classe avec 675 points. Le classement est à disposition pour ceux qui veulent le consulter. Résultats par équipes: 3<sup>e</sup> ex aequo, l'équipe du fort Fontana conduite par M. Jean-Marc Guibert et l'équipe du SIR. À noter que M. Guibert avec 124 points a obtenu une distinction. 2<sup>e</sup>, l'amicale Sécheron qui participe au tir depuis sa création et 1<sup>ère</sup>, l'amicale des facteurs. Le Bureau et la Municipalité se classe respectivement 12<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>. La journée s'est terminée par la traditionnelle choucroute servie aux participants.
- Le 28 septembre, le Bureau a procédé au dépouillement de deux sujets fédéraux. 6301 électeurs inscrits, 3140 cartes de vote reçues.  
TVA discriminatoire: 936 oui, 2068 non, taux de participation: 49.45%.  
Caisse publique: 1593 oui, 1499 non, taux de participations: 49.77%.
- Le 29 septembre, le Bureau a appris avec tristesse le décès de M. Etienne Jacquier, ancien Conseiller communal du 1.1.1970 au 31.12.1989 et papa de M. Jean-Marc Jacquier, membre de cette assemblée et ancien Président du Conseil. Quelques instants de silence sont observés.
- Le 30 septembre, le Bureau a reçu la lettre de démission de Mme Maëlle Meignez prenant effet au 31 octobre, lecture en est faite.
- Le 6 octobre a eu lieu la séance de Bureau pour la préparation du Conseil de novembre. Le président a profité de l'occasion pour rendre attentive la Municipalité, dans la mesure du possible, à ne pas trop charger le Conseil. Lors de cette séance, la Municipalité a demandé au Bureau, au vu du peu d'objets à traiter pour le Conseil de novembre de l'annuler, comme fait allusion en début de séance. Prochain

Conseil le 11 décembre à 19h00. La Municipalité a informé le Bureau que le nouveau Règlement du Conseil communal a été accepté en date du 15 septembre; elle souhaite connaître les desiderata concernant l'impression. Le Bureau a répondu de la manière suivante: impression au format A5, recto-verso, avec tables des matières et analytique et majuscules. Un exemplaire sera remis à chaque Conseiller, plus le nombre d'exemplaires nécessaire à l'Administration et une petite réserve. Dans une démarche d'économie, l'impression se fera en interne en fonction des besoins.

*Avec les arrivées de MM. Larry Sarrasin et Marek Swierkosz, le nombre de Conseillers présents passe à 66.*

## 5. Communications de la Municipalité

**Gérald Cretegy, syndic** (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

N'a pas de communications spécifiques à faire. Il adresse ses vœux pour une soirée cordiale avec discussions dans les meilleurs sentiments.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Station du Montant:** après le montage des cuves d'ozonation et l'installation du nouveau système de télémessure, la migration vers ce système de télégestion s'effectuera ces prochaines semaines et devrait ponctuer la fin des travaux de modification entrepris à la station.
- **Routes:** la route de Luins a été réouverte à la circulation motorisée le 13 septembre. Le chantier relatif au remplacement du pont se terminera en fin de semaine prochaine avec les dernières finitions et travaux de remise en état. Mis à part la pose des tapis l'année prochaine, les travaux d'élargissement de la route de Luins sont terminés.

Du 22 au 26 septembre, se sont déroulés les travaux d'entretien des revêtements routiers planifiés pour cette année avec la remise en état partielle des chemins de la Chavanne et des Pommiers, de la rue de la Paix, de la route des Avouillons et des travaux de pontage de fissures ont été entrepris sur l'ensemble du réseau routier communal. Le 29 septembre et pour une durée approximative de 3 mois, ont débuté les travaux de remplacement des conduites d'eau potable et de gaz le long de l'Avenue du Mt-Blanc.

**M. Daniel Collaud, municipal** (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** renouvelé un emprunt de 5 mio pour une période de 2 mois au taux de 0,16%.
- **Sport:** la convention avec le tennis concernant le droit de superficie et le cautionnement sera signée le 21 octobre et les travaux d'agrandissement débiteront fin octobre.

**Mme Isabelle Monney, municipale** (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Eiknøtt, bâtiment A2 et Coopelia:** la Commission d'attribution se réunit hebdomadairement pour analyser les dossiers et attribuer les appartements. Ensuite les dossiers seront envoyés au Canton qui validera le choix des futurs coopérateurs.
- **Fête multiculturelle:** s'est déroulée le 14 septembre et a rencontré un joli succès. Grand merci à la Commission d'intégration, au comité d'organisation, au personnel communal et à la Bibliothèque pour leur participation à la réussite de cette journée.
- **Culture, Flûte Festival de la Côte:** cette première édition a été un grand succès pour notre ville et les autres lieux qui l'abritaient. Mme Carole Reuge, entourée de son comité et de près de 90 bénévoles ont réalisé un travail immense. Les concerts ainsi que les masterclasses ont été d'un très grand niveau. Les interprètes de renom ont su rendre ce festival vivant et ont enchanté le public durant 4 jours. Le Concert de clôture qui était en même temps le 1<sup>er</sup> de la saison des Concerts de Gland a affiché complet. La répétition générale du dimanche matin a été suivie par plus de 150 spectateurs. Le programme du ciné-club Gland'Ecran est déposé sur les tables, venez nombreux à Grand-Champ.

## M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Cité de l'énergie:** le 1<sup>er</sup> octobre à Bienne, a eu lieu la journée de l'énergie organisée par Suisse Energie. Une centaine de labels ont été distribués, dont celui de «Cité de l'énergie» qui a été remis officiellement à Gland représenté par Mmes Leila Dios, Line Gilliland et M. Thierry Genoud.
- **Copil Gland-Nyon:** un comité de pilotage (COFIL) entre les schémas directeurs de l'agglomération nyonnaise (SDAN) et Gland (SDGN) a été mis en place. Le but est de relier les deux schémas directeurs afin d'assurer la cohérence entre les différents projets de chacun. Il est temps de les mettre en phase afin de ne pas découper le District en planifications verticales, mais bien d'en assurer leur liaison horizontale. La première séance a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre avec le lancement de l'étude; le cahier des charges a été adressé à des bureaux spécialisés et devrait déboucher sur une proposition du groupe technique au COFIL pour le choix du mandataire.
- **Gare CFF, passage inférieur et quais:** une première séance a eu lieu avec les propriétaires riverains qui devront signer des conventions avec les CFF pour permettre les encrages temporaires durant les travaux. Le dossier d'enquête publique n'est pas encore là. Une information sera donnée à l'attention de la population au début de l'enquête des travaux du passage inférieur et de l'aménagement des quais.
- **Modifications du Règlement communal sur les constructions:** la Municipalité a étudié ces modifications afin de les présenter à l'enquête publique. Le but étant d'accepter les toits plats dans la plupart des quartiers glandois suite à de nombreuses demandes, tant sur le plan écologique que sur celui de l'utilisation des surfaces ainsi que dans les zones d'équipements publics, donner certaines règles afin de préciser les possibilités de construire tant en coefficient, qu'en hauteur et en distance aux limites.
- **Mac Donald's:** reçu le 6 octobre, le dossier d'aménagement au bord de la route Suisse.

## M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **SPOP:** Mme Christine Glatz a pris sa retraite au 30 septembre et Mme Marianne Bally est entrée en fonction au 1<sup>er</sup> octobre.
- **Sécurité publique:** le char qui exposait le littering sur la Place de la gare a pris feu une fois vendredi soir, 26 septembre et la seconde fois dimanche 28 septembre, peu avant 5 heures. La Municipalité voulait que la population réagisse par rapport à cette montagne de débris sauvage et ce n'est pas le genre de réaction qu'elle escomptait. Les plantations de légumes mis en place par les Espaces verts ont également été saccagées tôt, dimanche matin. La Gendarmerie enquête sur ces faits regrettables. Concernant les caméras que la Municipalité voulait mettre en place à la gare cet été, les choses ne sont pas si simples; après un premier accord de principe, suivi d'une séance pour déterminer les emplacements, les CFF ont annoncé qu'ils ne souhaitent pas installer de caméras avant la fin des travaux de rénovation des quais, soit au plus tôt à fin 2016. Cette réponse ne convenant pas, la Municipalité n'a pas "lâché le morceau" et a obtenu qu'une première caméra soit quand même installée. Ceci va se faire prochainement, plus précisément la semaine 43. Pas satisfaite, la Municipalité a repris son bâton de pèlerin et négocie maintenant la pose de caméras provisoires en espérant que les CFF, tenant aussi compte des nombreux bris des vitres de la salle d'attente, ne vont pas rester sourds à ses demandes. Cela n'avance pas aussi vite que souhaité.
- **Transports publics:** le 24 septembre, lors d'une séance d'information du Conseil régional aux communes du bassin versant Rolle, la Municipalité a été avisée de la suppression de l'offre PubliCar du week-end au profit de courses régulières. Pour Gland, il n'y aura plus de PubliCar le dimanche, puisque celui-ci était financé par les transports régionaux. La Municipalité va étudier si le PubliCar du samedi, financé lui par notre ville doit être maintenu ou non, vu que des courses régulières des transports régionaux (lignes 811, 830, 835 et 836) circuleront. Suite à ces changements, un nouveau flyer indiquant tous les horaires des transports en bus sur Gland est en préparation.
- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Bettina Bobe-Sylvén, Edilis de Oliveira dos Martires, Helen Fox, Bashkim Pajaziti, Jaishree et Someshwar Singh, Moa, Nils et Nina Sylvén.

- **Naturalisations facilitées:** accordées à Mme Fabiene Lopes Correia et MM. Fabio Damiano et David Frattolillo.

### **Mme Christine Girod, municipale** (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

Mme Girod n'étant pas encore là, M. Fargeon la remplace pour les communications.

- **Conseil d'Etablissement:** il a été décidé, lors de la séance du 29 septembre, d'octroyer à l'ensemble des élèves des Etablissements primaire et secondaire, ainsi qu'au Corps enseignant, une demi-journée de congé le mercredi avant le week-end de l'Ascension, soit le 13 mai 2015. Le Conseil d'Etablissement a accueilli de nouvelles personnes: Mmes Bettina Schoepflin-Ettaleb, Nathalie Steiger comme parents d'élèves et Mme Anna Cimino, comme TSP.
- **Déchets sauvages ou littering:** en collaboration avec la commission interne de la commune et des Services, la Municipalité a mis sur pied une action "coup de poing" du 24 au 28 septembre. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les déchets sauvages laissés au sol par leurs propriétaires ont été récoltés par nos Services et exposés sur un char décoré d'une banderole aux couleurs de la commune, explicitant le problème. Ces déchets provenaient des cours d'écoles, plage, gare, rues, skate-park et représentaient env. 8m<sup>3</sup>. En parallèle, des affiches ont été disposées dans les rues. L'une représentant un enfant qui du haut de ses quelques jeunes années réussit à mettre son déchet dans une poubelle, l'autre un jeune ado obligé de porter un masque pour éviter de s'asphyxier. Le but de cette action était d'interpeller la population sur l'ampleur de ce phénomène et rappeler que chaque citoyen est responsable de ses déchets; en les laissant au sol, il oblige une autre personne à s'en occuper, employés communaux, Voirie ou concierges, cela n'est pas tolérable. Même si l'exposition a été écourtée d'un jour, comme déjà évoqué par M. Rohrer, le char a été remarqué et la presse s'en est fait l'écho. Maintenant, ce sont la gendarmerie et les Services concernés qui doivent s'occuper d'une manière administrative pour déterminer les circonstances de la réduction en cendres dont a été victime notre tas de détritiques durant la nuit de samedi à dimanche, mais cela est une autre histoire... à suivre.

## AUTRES OBJETS

### **6. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Cyril Gallay et Consorts «Pour une réflexion sur des alternatives à une augmentation d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques».**

- M. Olivier Fantino, rapporteur de la Commission technique, signale une petite erreur de prénom d'un des commissaires, il s'agit bien de M. José Da Silva et non de Lino Da Silva, ensuite il lit les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A la majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Cyril Gallay et Consorts «Pour une réflexion sur des alternatives à une augmentation d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques».*

## PREAVIS AVEC DECISION

### **7. Préavis municipal N° 66 relatif à la demande de crédit pour les prestations d'urbanistes et de spécialistes pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) "Gare Sud".**

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la Commission du Plan de zones, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 66 relatif à la demande de crédit pour les prestations d'urbanistes et de spécialistes pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) "Gare Sud", soit:*

- *d'accorder le crédit de Fr. 249'912.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation de ce Plan partiel d'affectation;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 249'912.-.*

### **8. Préavis municipal N° 70 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit «La Bergerie» (Route Suisse – Avenue du Mont-Blanc).**

- M. Jacques Tacheron, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord l'amendement: «*La Municipalité étudie et met en œuvre la modification du tracé initialement prévu de la piste cyclable, côté Jura, afin de garantir une meilleure insertion des cyclistes dans le trafic motorisé après avoir franchi le giratoire*», puis il lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté et amendé.
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- M. Fargeon: la Municipalité pense qu'il est tout à fait opportun d'étudier ceci.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

#### *Décision*

*A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte l'amendement.*

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- M. Grandjean: n'est toujours pas convaincu de la nécessité de procéder maintenant à cette dépense. Si l'on veut faire des économies, c'est peut-être dans ce genre d'aménagement, lequel pourrait être reporté de quelques années lorsque la Route Suisse sera réaménagée sur toute sa longueur. Il préférerait que cet argent soit utilisé à l'intérieur de la localité pour des réaménagements de trottoirs en relation avec la mise en place de la zone 30 dans le sud de la ville, par exemple depuis la gare à Mauverney.
- M. Tacheron: entre la date de l'élaboration du rapport et ce jour, il y aurait, semble-t-il, le déplacement, peut-être définitif, de l'arrêt de la ligne 811; qu'en est-il?
- M. Rohrer: une délégation du Conseil régional s'est rendue sur place pour examiner la situation. La première idée était d'avoir cet arrêt sur le petit parking, mais on se dirige vers un arrêt plus loin, pratiquement en face de la sortie des Résidences du Golf. Cela change aussi la donne par rapport au passage à piétons.
- M. Mawjee: comprend qu'il faut faire des économies, mais il rappelle qu'il existe un quartier oublié au sud de Gland comprenant plus de 100 familles, plus de 350 personnes et plus de 30 enfants qui, pour se rendre à l'école, traversent cette route pour prendre le bus; cet endroit-là est dangereux à traverser. Il rappelle qu'il y a 25 ans, le Golf avait reçu la promesse d'avoir une passerelle avec ascenseur au-dessus de cette route, le financement a déjà été fait et donné à la commune. Il demande simplement que cela soit régularisé, d'ici-là, merci.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### Décision

*A une large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 70 amendé relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit «La Bergerie» (Route Suisse – Avenue du Mont-Blanc), soit:*

- *d'accepter l'amendement de la Commission technique: «La Municipalité étudie et met en œuvre la modification du tracé initialement prévu de la piste cyclable, côté Jura, afin de garantir une meilleure insertion des cyclistes dans le trafic motorisé après avoir franchi le giratoire».*
- *d'accorder le crédit de Fr. 1'375'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 1'375'000.-;*
- *d'approuver la réponse à l'opposition décrite dans le présent préavis.*

Avec l'arrivée de M. Samuel Freuler, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

### **9. Préavis municipal N° 71 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg.**

- M. Lee Kaufmann, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, précise que ladite Commission n'est pas contre le réaménagement du Vieux-Bourg en tant que tel, mais elle a passablement discuté et réfléchi à propos du moment où ces millions doivent être engagés. Pour finir, elle s'est rangée du côté des conclusions estimant que cette étude pouvait être réalisée. Il lit donc les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: fait un mea culpa sur les informations données à la Commission des finances. A la dernière ligne de la page 1 du rapport, il est dit: «*L'APEC envisage de prélever une taxe de 9 francs par équivalent/habitant*». Cette taxe ici n'est pas la taxe qui serait en relation avec le manque de mise en séparatif sur le Vieux-Bourg. Cette taxe-ci est une nouvelle Loi fédérale qui prend en compte, entre autres, les futurs micropolluants. Normalement d'ici 2016, une nouvelle Loi va entrer en vigueur afin que les micropolluants doivent être traités dans les stations d'épuration. Une fois qu'elle sera entrée en vigueur, toutes les stations qui ne sont pas équipées et qui sont d'une taille suffisante, représentant plusieurs dizaines de milliers équivalent/habitant, devront payer Fr. 9.- par habitant jusqu'au moment où elles réaliseront le fait de prendre les micropolluants. Un fonds sera fait au niveau fédéral et les premières stations qui se réaliseront bénéficieront de cette manne; celles qui attendront plus longtemps paieront d'abord les Fr. 9.- puis auront ce qu'il restera à la fin. Pour être en relation avec ce qui a été dit à la Commission technique, laquelle parle de ce risque d'augmentation d'équivalent/habitant lié à la non mise en conformité de notre réseau des eaux usées, eaux claires, il faut savoir qu'actuellement, on paye Fr. 75.- équivalent/habitant sur la station de l'APEC et c'est pour l'ensemble des 21 communes. Si on continue à envoyer de l'eau claire à traiter, cela ne sera plus géré au même prix et ce prix-là sera augmenté d'une manière très très sensible. Il faut savoir qu'à Nyon, l'équivalent/habitant est de Fr. 200.- actuellement, ça pourrait aller jusque-là. C'est la mesure que l'APEC pourrait initier côté communes qui ne font pas nécessité de répondre à la Loi et de bien séparer les réseaux eaux claires, eaux usées. Excusez-moi pour cette mauvaise interprétation.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### Décision

*A une large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 71 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg, soit:*

- *d'accorder le crédit de Fr. 513'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 513'000.-;*

## 10. Préavis municipal N° 72 relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N° 91 au lieu-dit «Montoly».

- M. Luca Nizzola, rapporteur de la Commission technique de majorité, lit les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Laurent Dorand, rapporteur de la Commission technique de minorité, lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

*Avec les arrivées de Mme Christelle Giraud-Nydegger et de M. Yves Froidevaux, le nombre de Conseillers présents passe à 69.*

• Le président, par soucis de clarté et pour bien traité cet objet, a pris langue auprès de M. le Préfet. Il lit la réponse de ce dernier: *«Les rapports sont bien structurés, j'ai un petit problème avec celui qui porte le titre rapport minoritaire N°2 signé par trois Conseillers de la commission technique. En effet il propose un amendement qui n'en est pas un, à savoir de prévoir une profondeur de 2,00 mètres, ceci relève du vœu comme l'a très bien fait le rapport de majorité qui émet deux vœux. Je pense, car je ne connais pas le fonctionnement de votre Conseil, que la Municipalité devrait répondre à ces vœux car il n'entre pas dans la compétence du Conseil de faire des choix techniques, le CC accorde le crédit pour réaliser un objet de compétence de la Municipalité. En effet, le CC ne vote que sur les conclusions du préavis amendées ou pas, donc il ne s'agit que d'une somme d'argent. On ne peut pas accepter un préavis avec des conclusions conditionnelles " je t'accorde le crédit mais tu dois réaliser ceci". Le Conseil a trois possibilités de vote: accepter, refuser, renvoyer. Aussi les vœux des commissions devraient déboucher sur une augmentation du crédit, en effet la Municipalité pourrait accepter les vœux des commissions mais il faudrait lui octroyer un crédit supplémentaire. Si le Conseil considère que ces vœux proposés par les commissions sont judicieux et que la Municipalité s'y oppose, il ne reste au CC que de refuser ou mieux de renvoyer le préavis à la Municipalité pour étude complémentaire et de faire une nouvelle proposition.».*

- Le président rappelle qu'en début de séance, M. Girardet, rapporteur de minorité N°2 lui a transmis un texte portant le titre de résolution; il l'invite à le lire. (conf. annexe 1).
- La discussion est ouverte sur la résolution.
- M. Fargeon: s'inscrit en faux. Présent dans la commission avec Mme Girod, M. Collaud, le Chef de service, le boursier et le secrétaire municipal, l'ensemble du projet a été détaillé avant de discuter du reste de l'affectation et des possibilités avec les différentes sociétés. 4 sociétés et 1 école ont été vues et à chaque fois en début de discussions, le Chef de service a explicité très clairement la taille, la longueur, les possibilités d'accès et autres de ce préavis. De dire qu'aucune personne n'a eu la vision technique de ceci est un vrai mensonge.
- M. Girardet: c'est bien ce qu'il a dit. Il est en possession d'un PV d'une société qui a été consultée, avec une présentation où il est dit qu'il sera fait une piscine avec un fond de 1,40 m à 2 m. Etes-vous intéressée par son utilisation? Si on demande, par exemple, au Cercle des nageurs de Nyon cherchant uniquement des lignes d'entraînement, êtes-vous intéressé à avoir des lignes d'entraînement, qu'il y ait 1,40 ou 2 m cela ne pose aucun problème, les lignes d'entraînement leur suffisent. Si d'ici 15 ou 20 ans cette piscine n'est plus homologuée, pour eux il y en a une au Rocher ou il s'en fera une deuxième à Nyon et ils pourront faire les compétitions dans une piscine homologuée pour un certain temps. On a présenté aux sociétés potentiellement utilisatrices une piscine avec un fond allant de 1,40 à 2 m; on ne leur a pas demandé leur avis, et si c'était judicieux.
- M. Th. Genoud: dans toutes les discussions, que ce soit avec les sociétés, le public, les architectes, il a toujours été dit que cette piscine devait être populaire; elle est pour les familles et n'est pas uniquement à vocation sportive. Imaginez un fond à 2 m et à l'aide d'une cote il démontre la hauteur. Pour les sportifs c'est bien, mais pour quelqu'un de normalement constitué c'est un peu difficile. Le bassin d'apprentissage de 60 à 110 cm n'est peut-être pas sympathique en ayant si peu d'eau, mais il est surtout là pour donner

l'occasion aux enfants ou aux adultes de commencer à apprivoiser l'eau. Il faut donner à tout le monde la possibilité d'utiliser la piscine plutôt que de tout mettre à une profondeur de 2 m. Si on peut se permettre de fermer des lignes d'eau pour les nageurs, on peut aussi se permettre de garder une certaine partie du bassin à hauteur de 1,40 m pour des exercices. Il ne faut pas entrer en matière pour une profonde autre que ce niveau-là.

- M. Barioni: comprend que l'homologation puisse rester le plus longtemps possible. A-t-on pensé à des éléments immergés que l'on pourrait enlever et pourraient éventuellement remplacer quelque chose de définitif?
- M. Th. Genoud: il a été évalué avec les architectes la possibilité d'utiliser un fond mobile. Cela complique énormément de pouvoir monter une partie sur un bassin de 16 m de large et 6 couloirs. Il existe une société en Europe qui fait ce genre de fond mobile et aucune garantie n'est donnée là-dessus. Ce genre de possibilité a vite été éliminé dans les analyses techniques. Sur une telle surface, il faudrait mettre des éléments très lourds pour les immerger et un certain volume d'eau s'en irait qu'il faudrait remettre lorsqu'ils seraient extraits. Ce n'est pas raisonnablement réalisable.

*Avec l'arrivée de Mme Marion Wahlen, le nombre de Conseillers présents passe à 70.*

- M. Girardet: avait été échaudé lors de la construction des Tuillières: 2 salles de gym ont été faites et il manquait 30 cm. pour qu'elles soient homologuées pour le basket, elles ne le seront jamais pour un sport que l'on peut qualifier de majeur. C'est vrai, on peut homologuer 1,40 m. c'est le minimum du minimum. Beaucoup de piscines ont été construites dans les années 1970 avec 1,30 m et elles ne sont plus homologuées, car depuis 1994 la norme a passé à 1,40 m, c'est regrettable. Le concept, à l'époque, n'avait qu'un seul bassin allant de 1,10 m à 1,80 m voire à 2 m. Depuis une trentaine d'années, il n'y a plus de commune construisant un bassin tel que le propose la Municipalité, pourquoi? Parce que l'on fait des bassins vraiment de nage et des bassins d'apprentissage. Dans le préavis de 2012, il était fait mention d'un bassin non-nageur avec un fond allant jusqu'à 1,30 m; il regrette que cela n'ait pas été maintenu. Il a l'impression que la Municipalité veut réinventer la roue en proposant une piscine, non pas du XXI<sup>e</sup> siècle, mais une piscine du XX<sup>e</sup> siècle.
- M. Uebelhart: dans le préavis, il est dit qu'il n'est pas sûr d'avoir un subside de l'Etat pour la piscine, ce que dément la Commission des finances. Avec la nouvelle Loi, l'Etat va changer sa participation et son encouragement à la création de piscines. Ces piscines sont destinées à servir un maximum d'usagers, dont les écoles. Si le fond n'est pas à 1,40 m. les écoles ne pourront pas utiliser la piscine et si elle n'est pas utilisée, il n'y aura pas de fonds de subvention octroyée, c'est la condition sine qua non pour ces fonds, c'est que ce soit utilisé à la fois par les écoles et par le public. La population va augmenter ces prochaines années d'environ 3'000 habitants. La population des jeunes entre 0 et 25 ans est à peu près 30%, la population scolaire environ 10% ce qui représente 300 élèves supplémentaires, donc 15 classes de plus. Pour chaque classe, il y a 3 périodes de gymnastique, soit 45 périodes obligatoires et pour satisfaire ces besoins, il faudrait construire plus qu'une salle de gymnastique. La piscine peut compléter les infrastructures existantes et peut faire partie du temps scolaire de l'élève en termes de sport sous forme d'une période sur les trois. Avec une piscine supplémentaire, il y a l'opportunité d'offrir à nos jeunes la possibilité de faire du sport et de la natation; cette dernière étant recommandée pour des questions d'apprentissage de cette discipline qui fait encore trop défaut dans notre pays.
- M. Barioni: précise qu'il y a bien deux subventions prévues. L'une de Fr. 900'000.- par le Fonds du sport et l'autre liée au futur Règlement d'application de la Loi sur le sport, il n'y a pas contradiction avec ce qui est marqué dans le préavis.

M. Collaud: il y a bien Fr. 900'000.- qui sont du Fonds du sport et de citer une lettre du 23 juillet du Service de l'Education physique et du Sport qui mentionne bien: *«En l'état actuel des discussions, je puis vous informer que votre projet de piscine couverte répond aux critères qui ont été provisoirement déterminés et ces critères devront encore être confirmés par le Conseil d'Etat lorsque le projet de Règlement lui sera soumis. Pour ce qui est du montant de la subvention, il est aujourd'hui impossible à estimer, notamment parce qu'il dépendra en partie du budget qui sera mis à disposition de mon Service par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour soutenir ce type de projet. Je regrette de ne pouvoir vous donner des renseignements plus précis à ce stade mais je vous confirme que je prends officiellement*

*note de votre demande de subventions et que mon Service reprendra contact avec vous dès que le Règlement aura été adopté». Voici pour la clarification du débat.*

- M. Dorand: les écoles ont un besoin suffisant avec les Perrerets; la question a été posée 2 fois, en 2012 et en 2014, la réponse est toujours la même. Dans le PV de juin 2012, il y a une intervention de M. Favez qui disait déjà que le Canton allait donner des subventions de 20 à 30% pour les piscines couvertes; 2 ans après, ces subventions n'existent toujours pas.
- M. Mawjee: comprend et entend bien que Gland aimerait avoir une piscine, il y a longtemps que l'on en discute. Même avec des subventions, la situation d'aujourd'hui lui fait peur et il désire attirer l'attention là-dessus. Avec ce préavis, le plafond d'endettement sera de 99 mio, le revenu communal est de 55 mio ce qui fait que notre cautionnement d'endettement est à 180%. Selon l'Autorité de surveillance cantonale, nous serions classifiés de mauvais et si nous continuons à accepter des préavis supplémentaires, nous passerions dans le critique. Les charges annuelles sont d'environ 1,5 mio, le nombre d'habitants 12'000, nombre de contribuables 9'000, un tiers, soit 3'000 ne paie pas ou presque pas d'impôts ce qui fait 6'000 contribuables. Ce 1,5 mio va revenir à Fr. 250.-, respectivement à Fr. 500.-, par contribuable ou couple par année pour le simple plaisir de posséder une piscine à Gland et ceci pour les 20 prochaines années. 1,5 point d'impôt représentera Fr. 750'000.-, c'est la moins-value sur la marge d'autofinancement. Il est dit aussi que les finances de la commune sont limitées et qu'il y a besoin d'une hausse d'impôt, que nous n'arrivons pas à couvrir le ménage courant et donc nous devons emprunter pour avoir des liquidités. Il a aussi été dit que certains préavis devront être reportés sur 2 législatures, c'est dommage. La Municipalité dit souvent que c'est au Conseil communal de prendre ses responsabilités et de choisir quels projets sont nécessaires. Donc, c'est notre responsabilité, Conseil communal, de savoir si nous allons dire à nos contribuables qu'ils vont payer Fr. 250.- par année pour avoir une piscine. Prenez vos responsabilités et sachez ce que vous allez voter ce soir.
- Le président relève que cette intervention a un peu débordé du texte de M. Girardet.
- M. Collaud: il ne faut pas dire de bêtises et il ne faut pas tromper les personnes devant prendre une décision par des chiffres faux, il y reviendra plus tard. Maintenant, on discute sur les 1,40 ou 1,80 m.
- M. Bachelard: est, en tant que membre de la Commission des finances depuis plusieurs années, très étonné par les chiffres surprenants donnés.
- M. Calabrese: il est vrai que les écoles ne semblent pas être intéressées à utiliser la piscine pour le moment. Gland est une ville qui croît et il a de la peine à imaginer que la pataugeoire des Perrerets suffise pour les 30 prochaines années, il arrivera bien un moment où les écoles auront besoin de cette piscine. 2 m de fond pour les écoles ce n'est pas praticable; cet argument ne tient pas. Un fond de 1,40 m permet d'être utilisé par des sportifs, des gens qui ont un peu peur de l'eau, des personnes en apprentissage ou pratiquant l'aquagym. La limiter à 2 m la couperait de son utilisation. Il ne comprend pas le côté homologation; combien de fois par année cette piscine ne pourra pas être utilisée pour des compétitions? Une, deux, trois fois, c'est quasiment négligeable par rapport à toutes les fois et toutes les personnes qui ne pourront pas se baigner dans un bassin qui fait 2 m.
- M. Girardet: entend ces propos, mais aimerait comprendre pourquoi plus aucune commune ne construit de piscine avec un fond de 1,40 m.
- Mme Girod: il est vrai qu'aujourd'hui, les écoles ne sont pas annoncées partante pour occuper la future piscine. Il y a 3 périodes obligatoires d'enseignement d'éducation physique par semaine et actuellement, une période est utilisée en piscine aux Perrerets par manque de salle de gymnastique. Il faudra probablement construire de nouvelles salles, néanmoins une piscine peut amener un supplément de salle et donner la possibilité de faire ces heures d'éducation physique, c'est important. Ce sont les Etablissements qui décident s'ils veulent se rendre à la piscine ou pas. C'est pour cela que la Municipalité a choisi de construire cette piscine avec la vision qu'un jour les écoles puissent l'utiliser. Il y a aussi une Fondation qui est intéressée à venir et si le fond est à 2 m, elle ne pourra venir.
- M. Davoine: en septembre 2012, M. Finini relevait que la Municipalité envisageait un fond dégressif partant de 1,80 m pour arriver à 1,30 m et qu'avec 1,30 m ce ne serait pas homologué, il faut 1,40 m. La Municipalité a modifié en conséquence et nous avons une piscine qui pourra fonctionner pour les écoles

avec subventions, pour les familles et qui sera tout de même homologuée. Il y a eu des modifications du fond, mais il ne pense pas que d'autres modifications interviendront à l'avenir. Avec 1,40 m, on a un bon compromis helvétique et c'est ce qui recherché ici.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président propose de prendre le rapport de minorité N° 2 sous forme de vœu et demande au Conseil s'il accepte ce vœu.
- M. Davoine: les vœux peuvent figurer dans les rapports comme c'est le cas dans celui de majorité, personne ne va voter dessus. Il ne voit pas quel motif permettrait de voter sur un vœu. La Municipalité peut dire qu'elle prend acte de ce vœu, de la même manière qu'elle prend acte de ceux du rapport de majorité et puis, cela reste un vœu. Il ne voit pas ce que le vote va apporter et dans quelle mesure on peut décider tout à coup que ce vœu-là en particulier fait l'objet d'un vote.
- M. Creteigny: lorsqu'un vœu est exprimé, la Municipalité peut en prendre acte, mais il n'y a pas formellement de vote. La Municipalité prend acte simplement de ce vœu.
- M. Girardet: si l'on procède ainsi, la discussion est totalement inutile. Finalement, la Municipalité peut s'asseoir dessus et on ne connaît pas la volonté du Conseil. Un vœu n'a pas force de décision, mais il pense que cela peut donner la température par rapport à cette proposition ou à ce vœu ce qui permettra peut-être aussi à certain de se prononcer sur le préavis proprement dit.
- M. Creteigny: la seule manière de connaître la température et de savoir combien de Conseillers soutiendrait ce vœu, serait de le transformer en interpellation et traité après l'objet. Sous forme d'interpellation, on peut répondre; il peut y avoir une résolution ensuite selon l'art. 34 de la Loi sur les communes.
- Le président décide alors d'une suspension de séance.
- Après concertations, la séance reprend et le président apporte les précisions suivantes: le rapport de minorité N°2 est considéré comme vœu et la Municipalité est priée d'en prendre acte, M. Girardet ne désirant pas aller plus loin dans le débat avec son texte, il le retire.
- La discussion continue sur les rapports et le préavis.
- M. Fantino: la valeur d'un point d'impôt à Gland est l'un des plus bas de la région, cela signifie que le contribuable a moins de moyen qu'ailleurs et aussi moins d'argent pour la commune. Vu les efforts financiers importants déjà consentis depuis le début de la législature, est-il vraiment opportun de faire cette piscine maintenant? Ne vaudrait-il pas mieux reporter sa réalisation à un peu plus tard afin d'avoir plus de confort au niveau financier?
- M. Collaud: c'est tromper les gens que de dire qu'il faut la reporter à une meilleure période. Quand sera-ce une bonne période? On ne le sait pas. C'est trop facile de dire que ce n'est jamais un bonne période. Ayez le courage de dire qu'on ne la veut pas. Côté finances: il y a une première subvention du Fonds du Sport de Fr. 900'000.- et une deuxième qui arrivera, selon le courrier lu précédemment. Concernant la TVA, on pourra la récupérer uniquement lorsque la piscine sera terminée. La TVA sera payée sur les entrées des personnes, vu que les 100'000 seront dépassées. Les estimations vont entre Fr. 414'913.- et Fr. 506'853.- c'est le montant que l'on pourrait récupérer de la TVA parce que nous serons assujettis, c'est un calcul par rapport au coût réel, moins les subventions. Ensuite, il y a la répartition concernant quelle est la part du Chiffre d'affaire soumis à la TVA, vu que l'on ne peut la récupérer qu'après la première année d'exploitation avec une année d'amortissement. On ne peut pas prendre que les charges, c'est mentir aux gens, car il y a aussi des recettes. Le 1,5 point d'impôt, c'est également avec les entreprises, donc sur le revenu, également sur le capital. La hausse de 1,5 point représente 0,69% de l'impôt que nous payons, il y a une répartition qui est faite par rapport au revenu. Exemple: une personne qui paie Fr. 10'000.- d'impôts entre commune et Canton paiera Fr. 69.-; une personne payant Fr. 100'000.- paiera Fr. 690.-. Il faut remettre les choses au clair et ne pas faire peur aux gens en disant que tout le monde va payer Fr. 250.-.
- M. Th. Genoud: fait une petite rectification à la page 4, 2<sup>e</sup> al. du rapport de majorité: «l'eau de pluie sera récupérée, filtrée et utilisée pour l'arrosage...», c'est faux, cela est valable pour le bâtiment des Espaces verts à Montoly, mais pas pour la piscine, là, il y a des noues qui vont faire de la rétention et

envoyer le trop-plein au niveau des canalisations d'eau claire tout simplement parce qu'on n'arrive pas à filtrer, le terrain n'est pas bon.

- M. Labouchère: se réfère à l'art. 46 du Règlement où il est stipulé que la Commission veille à examiner: «*si les ressources sont utilisées de manière économe*» et lorsqu'il lit qu'elle se base sur une hausse d'impôts pour couvrir le déficit, c'est choquant. On ne lui demande pas, et ce n'est pas ce qu'elle a fait cette fois, à parler de l'esthétique dans le projet et n'a pas non plus à anticiper cette hausse d'impôts, il s'y oppose.

A-t-on aussi imaginé faire des économies? Merci de refuser cette piscine.

- M. Grandjean: l'acceptation d'un crédit important nécessite une certaine dose de courage et de foi dans l'avenir; nos prédécesseurs sur ces bancs n'en ont pas manqué par le passé. Au début des années 80, avec à peine plus de 4'000 habitants, ils ont décidé la construction du Centre sportif "En Bord" qui a suffi à couvrir les besoins des footballeurs et du tennis pendant plus de 30 ans; juste après, avec 5'000 habitants environ, c'était l'achat de Montoly et sa transformation d'usine de production de papier en salles pour les sociétés locales, plus spécialement pour le club de judo et ses cousins qui pratiquent d'autres arts martiaux. Nous venons de fêter les 20 ans du Théâtre de Grand-Champ, construction décidée au début des années 90, alors que Gland avait environ 7'000 habitants, ils ont décidé un investissement de 60 millions dont une vingtaine à charge du Canton. Que ferions-nous aujourd'hui sans Grand-Champ, que ce soit pour la culture, mais aussi pour les sportifs adeptes du basket, du volley, etc.? Depuis, la population a passé à quasiment 13'000 habitants. Ces infrastructures sont presque entièrement amorties et les nouvelles infrastructures de détente ou de sport, réalisées depuis lors, ne sont pas nombreuses. Il est donc temps de penser à d'autres sportifs, à un autre site où pourra se retrouver toutes les couches de la population.

- M. Barioni: où est-il fait mention d'esthétique dans le rapport de la Commission des finances?

- M. Labouchère: n'a pas fait référence à ce rapport-là. Il a dit que ce n'était pas le rôle de la Commission des finances, de manière générale.

- M. Davoine: le 13 septembre 2012, le projet N°6 du préavis 22 a été choisi, il est estimé à 19,4 mio. Le coût du projet actuel est de Fr. 19'657'140.-. Où se situe les Fr. 257'000.- de différence? Cela a été accepté par le Conseil, car à l'époque, le coût du crédit demandé était de Fr. 1'375'000.-, puis il a été poussé à Fr. 1'599'480.-. Nous sommes donc exactement dans le coût que ce Conseil a validé en 2012. Les charges en 2012 sont estimées à Fr. 1'566'650.- et dans ce préavis les charges sont estimées au même chiffre, soit Fr. 1'566'650.-. Il n'y a aucune surprise, aucune augmentation par rapport à ce qu'il avait été validé par 49 oui, 5 non et 6 abstentions. Rien n'a changé depuis, si ce n'est Fr. 1'590'000.- pour concrétiser le projet, avoir les plans et les soumissions. Il continue à être cohérent, a déjà dit oui et avaliser les charges, il ne va donc pas jeter cet argent à la poubelle. C'est un beau projet et invite les Conseillers à voter oui.

- M. Dorand: il y a bien une variante 6 dans le préavis 22 et le projet retenu coûte exactement 16,7 mio pour un coût d'étude de Fr. 1'375'000.-. Dans les conclusions du rapport de la Commission des finances de l'époque, il est indiqué: «*en outre, elle tient à rappeler que le crédit d'étude est compris dans le coût de construction de la piscine*». Cette piscine qui était à la base de 11 mio en 2010, a passé à 16,7 mio en 2012, aujourd'hui, elle est à 17,7 mio, plus les 1,375 mio d'études, plus Fr. 248'000.- pour le réaménagement de la chaudière de Montoly pour chauffer la piscine, on arrive à Fr. 19'587'000.-, voilà pour la partie coût de la piscine. Renseignements pris auprès de Chésereux, en ne prenant que les charges pures de la piscine, aujourd'hui elles s'élèvent à Fr. 800'000.- pour une piscine plus petite que la nôtre et 5 lignes d'eau. Gland avec une piscine plus grande arrive à Fr. 635'000.- de charges. Comment est-ce possible de faire Fr. 165'000.- de moins de charges? Côté recettes, Gland escompte Fr. 645'000.-; Chésereux est à Fr. 650'000.-, y compris Fr. 70'000.- de la part des écoles, donc sans les écoles le montant serait de Fr. 580'000.-, Gland ne sait pas si les écoles seront présentes ou pas. En additionnant les charges qu'on n'a pas et les recettes qu'on ne va pas faire, ce sont Fr. 230'000.- à rajouter au déficit d'exploitation pour arriver à un déficit de 1,1 mio. C'est le coût réel de la piscine et qui était dans les projets du départ. 1,1 mio, ce sont 2,2 points d'impôts et pas 1,5 comme il est dit. C'est encore 0,7 de nos impôts que l'on devra payer pour les charges pour autant qu'il n'y ait pas de problèmes de construction ou autres. Si l'augmentation d'impôt est acceptée ensuite cela veut dire qu'une partie partira déjà dans la piscine. C'est

un gouffre financier dans une période où on n'arrive pas à faire tourner la commune avec le budget que l'on a puisqu'il est fait une demande d'impôt et là, on se paie le luxe de dire: on fait une piscine à 20 mio, plus 1,1 mio de charges. L'art. 46 du Règlement est intéressant, la lettre a, a déjà été citée plus haut et la lettre b dit: «*la relation entre coûts et utilités est avantageuse*»; or, l'utilité aujourd'hui, n'est pas et n'a jamais été démontrée. Chésereux arrive à remplir la piscine, mais n'arrive pas aux estimations prévues. En ouvrant à Gland, on va augmenter le déficit de Chésereux et Gland aura plus de déficit que prévu. Il faut oser faire les choses, mais aussi oser ne pas les faire et dire non.

- **M. Davoine:** il ne faut pas lire que le préavis, il faut aussi lire les amendements et sous-amendements venus après. Le sous-amendement était de porter le crédit à Fr. 1'599'480.- et le Conseil communal l'a accepté par 25 oui, 23 non et 10 abstentions, à savoir: «*La variante retenue pour la piscine est la proposition N° 6, avec, en sus, des jeux d'eau sur le deck extérieur, ainsi qu'une clôture extérieure afin de limiter l'accès au site. Le bassin d'apprentissage est séparé du bassin principal de manière, etc.*». Proposition N° 6: coût estimé, y compris intérêt sur crédit de construction et honoraires: 19,4 mio; on est exactement dans les mêmes chiffres, il n'y a aucun doute là-dessus; cela a donc déjà été validé. Si vous voulez vraiment voter non après avoir voté oui et gaspiller près de 1,6 mio, plus ce qui avait déjà été payé, libre à vous, mais là, ce n'est pas raisonnable.
- **M. Dorand:** effectivement il est indiqué en page 5 du préavis 22 que la proposition N°6 vaut 19,4 mio, il n'a jamais dit le contraire, mais ce que le Conseil a voté se trouve à la page 8 où l'on parle bien d'un projet à 16,7 mio avec un coût de Fr. 1'375'000.- pour étude. Le projet voté est un projet à 16,7 mio et qui a déjà augmenté d'1 mio.
- **M. P. Regazzoni:** il avait décidé, il y a 2 ans, d'un endroit parce qu'il n'y en avait pas forcément d'autre; aujourd'hui, il y a un peu plus de place, là où les activités sportives se déroulent. De plus, en 2 ans, la situation et certaines priorités de la commune ne sont plus les mêmes. Ne devrait-on pas penser à des alternatives et ne pas faire la piscine tout de suite?
- **Mme Weber:** a envie de cette piscine et surtout comme membre de la Commission des finances qui soutient le projet. La Commission des finances n'a pas pris cette décision à la légère, ni d'ailleurs les comptes communaux comme certains le prétendent. La piscine figure déjà depuis un certain temps dans le Plan des investissements et le 1,5 point d'impôt affecté à la piscine, c'est être responsable. Il y a longtemps que le Conseil a dit oui au développement de la ville, ne reculez pas maintenant. Une piscine n'est pas un luxe, elle fait profiter toute la population, du plus jeune au plus vieux. C'est tout bénéfique pour les commerçants si les gens restent à Gland, aussi pour les loisirs. Dans cet esprit, disons oui à la piscine, pour le développement de notre ville, pour la population et jetons-nous à l'eau.
- **M. Fantino:** pour lui, il y a contradiction. D'un côté, on nous dit qu'on a les moyens de payer cette piscine et en même temps, on n'a pas les moyens de couvrir les dépenses courantes et qu'il faut augmenter les impôts pour les couvrir. Il invite les Conseillers à refuser la piscine. Peut-être ne se fera-t-elle jamais, peut-être se fera-t-elle lorsque l'on en aura les moyens? Mais cela ne lui paraît pas raisonnable de la faire aujourd'hui.
- **M. Dorand:** en 2012, la commune avait les moyens. Aujourd'hui, matériellement parlant, elle les a; avec un plafond à 108 mio, on peut payer cette piscine. Néanmoins, il est à relever que 2 projets qui étaient en priorité 1 ont passés en priorité 2, d'autres ont disparu complètement, la plage a disparu. Si environ 30 mio de la priorité 1 ont été déplacés ou disparaissent, il faut croire qu'on n'a pas tellement les moyens par rapport à la vision de départ. Il n'était pas prévu 1,5 point d'impôt, c'était prévu qu'elle soit payée dans le budget normal. 2 ans après, on nous dit qu'elle vaut plus chère et qu'il faut payer des impôts et on nous dit que les habitants de Gland veulent une piscine, ce n'est pas prouvé. Lorsque l'on discute de la piscine avec les gens et qu'on leur dit qu'il y aura augmentation d'impôts, elle n'est alors plus nécessaire. Cette piscine est trop chère, nous n'avons pas les moyens; il y a d'autres projets plus importants et prioritaires pour notre ville. Il invite à ne pas voter ce préavis.
- La discussion n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
- **M. Dorand:** demande que la votation soit faite à l'appel nominal.
- Le président précise que cette demande doit être appuyée par un cinquième des membres présents.
- 18 Conseillers appuient la demande; la proposition est acceptée.

- Le président précise la procédure de vote et passe la parole à la secrétaire pour l'appel nominal (cf. annexe 2).

### *Décision*

*Par 44 oui, 25 non, aucune abstention, le Conseil communal accepte le préavis N° 72 relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N°91 au lieu-dit "Montoly", soit:*

- *d'accorder le crédit de Fr. 17'735'760.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 17'735'760.-;*
- *d'affecter 1.5 point d'impôt à l'exploitation de la piscine.*

## **11. Préavis municipal N° 73 relatif à l'arrêté d'imposition 2015.**

M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la Commission des Finances.
- M. Labouchère: il y a toujours plus d'habitants arrivant à Gland et nous ne savons pas ce que cela va nous rapporter; la commune n'est pas forcément connue pour faire des très bons budgets. Depuis 2010, par rapport à la marge d'autofinancement, il y a eu d'énormes écarts. Quand il nous est dit que l'on peut acheter facilement un terrain de 2 mio, mais que l'on ne sait pas ce que l'on va en faire par la suite, cela pose aussi un problème. Il va falloir aller au-devant des personnes et leur dire que les impôts vont augmenter, mais il n'y a aucun plan d'économie proposé. Il aurait été la moindre des choses de faire un plan d'économies avant, pour savoir à quoi on s'en tient et ensuite, on peut décider.
- M. Collaud: concernant l'élaboration du budget, au niveau des économies, une cible est donnée et l'examen se fait ligne par ligne. Dire qu'il n'y a pas d'économies, c'est un peu gros. Lorsqu'on a un budget, il y a un Conseil qui l'examine et qui le valide. La dernière fois, il n'a pas entendu de demande d'économies formulées par l'un ou l'autre des Conseillers.
- M. Gallay: invite à accepter ce préavis. Sur cette dernière législature, nous avons été courageux et avons accepté près de 50 mio. Par exemple, ce soir, 2 mio ont été validés sans discuter. En tant que Conseillers, on a une responsabilité de financer nos idées, nos principes et tout ce que l'on a offert à la population. Au moyen d'un graphique (conf. annexe 3), il démontre que l'on a donné 50% du budget alloué aux citoyens; il y a aussi eu des impondérables comme changer des conduites ou rénover une école, on n'a pas trop le choix et cela fait 8 mio. Il est important aussi de relever que nos concitoyens, par leur vote, ont choisi de dépenser 10,7 mio (HarmoS, horaire continu, Rives du Lac), on n'a pas eu le choix, on les a suivis. Un petit 9 à 10 % a été consacré pour le développement futur de notre commune. La gestion de notre commune est bonne, mais maintenant il faut accepter cette hausse d'impôt afin de réaliser les souhaits et les demandes de nos concitoyens.
- M. Mawjee: a l'impression que les impôts qui vont être votés sont pour que quelqu'un d'autre les paie, cela ne viendra pas de notre poche. On est en train d'augmenter notre charge fiscale. Faites la même chose avec votre employeur, vos clients et dites-leur: « j'ai besoin d'une augmentation parce que mes impôts sont en train de monter ». Il invite les Conseillers à réfléchir à 2 fois en acceptant les préavis, en acceptant cette hausse d'impôt. Il demande le vote nominal.
- M. Fargeon: la gestion d'une commune, même si elle s'apparente à une entreprise en termes de gouvernance, diffère et cela notamment sur l'aspect de la vision stratégique. Si l'entreprise doit s'adapter à la loi du marché, à l'optimisation des flux financiers et à celle de la concurrence, la stratégie d'une commune se doit de maîtriser les objectifs fixés par les diverses autorités, rechercher l'efficacité dans l'utilisation des deniers publics tout en respectant leur responsabilités sociales et sociétales. Dès lors, ne mélangeons pas les stratégies et regardons la qualité de vie que nous désirons, la responsabilité personnelle et le bien commun au sein de nos préoccupations actuelles et futures. Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de soutenir les propositions municipales.

- M. Cosandier: certes, 17 mio cela a un coût et pour certain, un coup derrière la nuque. Personne ne se pose la question sur la vision à long terme de Gland, quelle est-elle? Nous avons une patinoire provisoire, des infrastructures appelées à se développer ces prochaines années. Pour la Municipalité, il n'est pas facile de jongler entre une augmentation de la population et des revenus moyens, difficilement comparables avec d'autres communes. Ne devrions-nous pas plus partager les priorités que l'on donnerait sur des projets à Gland pour le développement ou des grosses infrastructures, parce que l'on ne va pas s'arrêter là, il y en aura encore; la zone ouest, où l'on parle de 2'500 à 5'000 nouveaux habitants, il faudra bien encore construire des infrastructures et aménager ces places. Si aujourd'hui, on se pose la question pour 17 mio, demain, il faudra se poser d'autres questions et préparer davantage la vision de Gland.
- M. Labouchère: il n'y a pas de vision à long terme. Nyon et Rolle ont refusé une hausse d'impôt. Comment la Municipalité va-t-elle aborder les entreprises? On vous lit un peu partout en disant que nous avons un taux d'imposition qui est bas. Que va-t-on leur dire? Que nous avons des infrastructures? Mais il y a des bouchons. Une vue sur le lac? Mais les autres aussi. Cette approche n'est pas cohérente.
- M. Collaud: la comparaison entre la hausse d'impôt de Nyon, de Gland et de Rolle n'est pas possible, tout le monde le sait. A Gland, des éléments concrets ont été effectués. Ailleurs, on parle pour le futur et rien n'avait été montré. Il ne faut pas essayer vouloir déformer les éléments. La Municipalité remercie le Conseil pour avoir soutenu tous les projets et nous arrivons à la dernière "couche" par rapport aux investissements qui ont été soutenus.
- M. Davoine: 2,5 points sont raisonnables en fonction de tout ce que le Conseil a validé. Nyon voulait faire quelque chose pour le futur et sa façon de faire n'était pas très correcte. Il fait confiance au responsable des finances qui gère bien la commune, à la Municipalité pour sa collégialité, à la Commission des finances qui est aussi pour cette hausse, à la raison. Il va être cohérent avec lui-même en décidant de valider cette hausse d'impôt.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le vote nominal ayant été demandé, le président rappelle que cette demande doit être appuyée par un cinquième des membres présents.
- M. Davoine: si le vote nominal est accepté, se fera-t-il article par article ou sur l'ensemble?
- Le président précise que ce sera sur l'ensemble.
- La demande est appuyée par 13 personnes, le nombre requis pour l'appel nominal n'est pas atteint.
- Il est passé à l'étude et au vote sur l'arrêté d'imposition 2014.
- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article premier, point 1 à 11 est accepté par 47 oui, 19 non, aucune abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 2, point 12 et 13.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 2, point 12 et 13 est accepté par 52 oui, 13 non, 2 abstentions signifiées.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 3.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 3 est accepté par 52 oui, 13 non, 2 abstentions signifiées.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 4 est accepté par 53 oui, 10 non, 2 abstentions signifiées.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 5.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 5 est accepté par 53 oui, 14 non, 1 abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 6.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 6 est accepté par 54 oui, 12 non, 2 abstentions signifiées.*

- Ouverture de la discussion sur l'Article 7.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 7 est accepté par 51 oui, 14 non, 1 abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 8.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 8 est accepté par 53 oui, 13 non, 2 abstentions signifiées.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 9.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 9 est accepté par 55 oui, 10 non, 2 abstentions signifiées.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 10.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 10 est accepté par 56 oui, 10 non, 2 abstentions signifiées.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 11 est accepté par 53 oui, 13 non, 1 abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*Par 50 oui, 18 non, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 73 relatif à l'arrêté d'imposition 2015, soit:*

- *d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 tel que proposé par la Municipalité;*
- *de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.*

## **12. Préavis municipal N° 74 relatif au postulat de M. Evan Lock et Consorts sur le TUG (Transports Urbains de Gland) et une demande de crédit pour l'établissement d'une enquête de satisfaction, au sujet du transport urbain, auprès de la population.**

- M. Moritz de Hadeln, rapporteur de la Commission technique, lit les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: apporte deux précisions: point 1, fin du 2° paragraphe, il est mentionné que le Publibus remplace le bus pendant les vacances scolaires et les week-ends. Depuis 2012, ce n'est plus le cas; pendant les vacances scolaires, c'est le TUG qui circule normalement. Point 3.a, il ne s'agit pas de l'horaire 2015, mais bien celui de 2016 qui entre en vigueur en décembre 2015.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A la majorité, 4 avis contraires, 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 74 relatif au postulat de M. Evan Lock et Consorts sur le TUG (Transports Urbains de Gland) et une demande de crédit pour l'établissement d'une enquête de satisfaction, au sujet du transport urbain, auprès de la population, soit:*

- *d'accorder le crédit de CHF 17'712.- et d'autoriser la Municipalité d'entreprendre l'enquête de satisfaction.*

## PREMIERE LECTURE

### **13. Préavis municipal N° 75 relatif à l'établissement d'un diagnostic, de la formulation d'objectifs et des modalités de mise en œuvre dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland.**

• La séance est agendée le 16 octobre 2014 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Cyril Gallay, GdG. *Membres:* Anna Beutler, PLR – Yves Froidevaux, Soc Moritz de Hadeln, Les Verts – Yves Clerc, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## DIVERS

### **14. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Georges Grandjean relatif au plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».**

• La séance est agendée le 15 octobre 2014 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Larry Sarrasin, Soc. *Membres:* Gilberte Corbaz, GdG – Georges Grandjean, GdG Anna Beutler, PLR – Rasul Mawjee, PLR – David Marandola, Les Verts – Pascal Regazzoni, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **15. Réponse municipale à l'interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger: «Gland cité de l'énergie, et après?».**

• La discussion est ouverte et le président demande à Mme Giraud-Nydegger si elle est satisfaite de la réponse.

• Mme Giraud-Nydegger: accepte la réponse et remercie la Municipalité. Ce Centre n'est pas un important générateur en ressource humaine, beaucoup d'espace pour peu d'emplois et peu de retombées fiscales. Le code de conduite européen pour les Data Center n'est pas mentionné dans la réponse, doit-il être pris en compte lors d'un établissement de ce type? Pourquoi pas une Commission permanente pour l'énergie?

• Le président répond qu'il existe déjà une Commission de l'énergie.

• M. Genoud: les propriétaires de ce Data Center ont à cœur de faire un établissement remarquable et tout a été mis en œuvre pour que cela soit le cas. Beaucoup de discussions vont encore avoir lieu entre les Services cantonaux, le Data Center et la commune. Il est un peu tôt pour donner des résultats, mais le Conseil sera tenu au courant au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

• M. Grandjean: a-t-on pensé à mettre des taxes sur l'électricité? C'est un très gros consommateur d'électricité et il devrait y avoir quelque argent qui devrait tomber dans nos différents fonds.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **16. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Conseil général.**

• En remplacement de Mme Célia Maeder, démissionnaire, M. Uebelhart au nom du groupe Les Verts présente la candidature de M. Moritz de Hadeln.

• Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

*A une large majorité, M. Moritz de Hadeln est élu délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.*

## 17. Divers + propositions individuelles.

- Mme Gilliland: déplore le peu de personnes présentes lors de la séance de projection du 8 octobre à Grand-Champ. Gland'Ecran est une offre à la population de Gland. Elle encourage les Conseillers à venir au ciné-club et à faire de la publicité autour d'eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 11 décembre 2014 à 19h00 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis clôt celle de ce soir. Il est 22h41.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:



Maurizio Di Felice



La secrétaire:



Mireille Tacheron

Annexes:

- Annexe 1: résolution de M. Girardet et Consorts.
- Annexe 2: appel nominal, piscine.
- Annexe 3: graphique de M. Gallay.

# RESOLUTION

## ~~INTERPRETATION~~

Constatant que la Municipalité a défini la profondeur de la piscine de façon totalement unilatérale et s'agissant d'un point essentiel du projet, nous demandons qu'elle accepte d'ouvrir la discussion sur la profondeur de celle-ci.

Selon nos renseignements obtenus, lorsque la Municipalité a approché des sociétés potentiellement utilisatrices, elle les a questionné uniquement sur l'intérêt qu'elles auraient quant à leur utilisation mais pas sur ce qu'elles pensaient au niveau de la conception.

De plus lorsque la Municipalité se réfère à la discussion du Conseil Communal de 2012 et la volonté de celui-ci de privilégier une piscine familiale il n'a jamais été question de la profondeur de celle-ci. Le débat a porté sur une conception de 6 ou 8 lignes. Cette seconde variante aurait fortement préterité le bassin d'apprentissage. La volonté du conseil de l'époque était donc de privilégier un bassin à 6 lignes mais jamais la profondeur du bassin n'a fait l'objet d'une discussion si ce n'est qu'il avait été relevé que les 1.30 m du préavis de 2012 ne pourraient être homologués.

La profondeur d'une piscine à 1.40 m est donc bien une décision unilatérale de la Municipalité, sans consultation sérieuse auprès des utilisateurs de quelque nature que ce soit, ce qui nous paraît peu sérieux et peu crédible pour un investissement de plus de 17 millions.

Nous souhaitons par conséquent que la Municipalité accepte d'ouvrir la discussion et que par conséquent le conseil puisse donner son avis.

Michel Girardet

Cyril Gallay

Emilie Chittra (absente)

J. Chittra

Préavis 72 relatif  
à la construction  
d'une piscine couverte

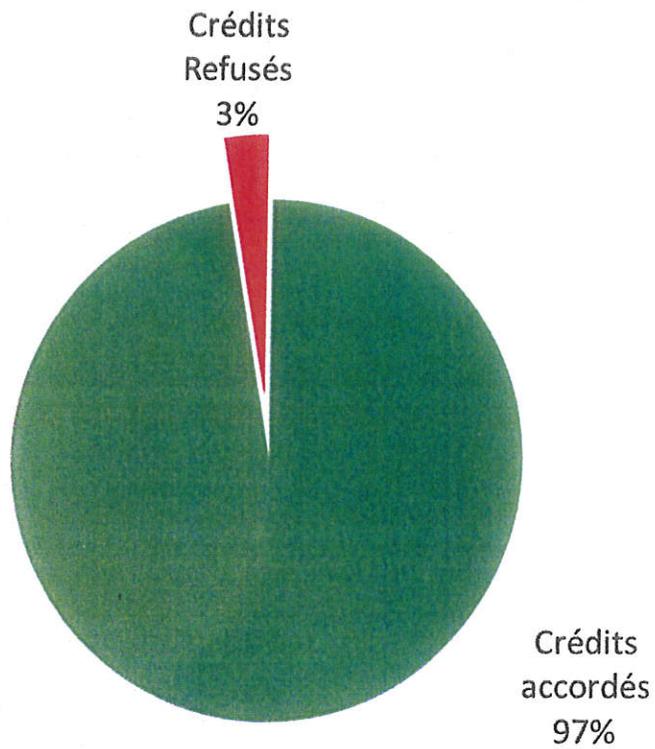
CONSEIL COMMUNAL DE GLAND

SEANCE DU JEUDI 9 OCTOBRE 2014 APPEL NOMINAL

		OUI	NON	Absten.			OUI	NON	Absten.
1	ANNEN Katia	0			39	GUIBERT Jean-Marc		N	
2	BACHELARD Laurent	0			40	JAQUIER Jean-Marc	0		
3	BARIONI René	0			41	KAUFMANN Lee		N	
4	BELLO Natacha		N		42	KHAMISSE Johnny	0		
5	BEUTLER Anna		N		43	LABOUCHÈRE Guillaume		N	
6	BEUTLER Heinz		N		44	LOCK Evan		N	
7	BIGLER Arthur	0			45	MARANDOLA David	0		
8	BOVET Claudine	0			46	MAWJEE Rasul		N	
9	BOVET Gregory	0			47	MEIGNIEZ Maëlle	0		
10	BOVET Régina	0			48	MENDES BOAVISTA Victor	0		
11	CALABRESE Daniel	0			49	MILLION-COURVOISIER Sabine		N	
12	CARPENTIER Jacques		N		50	MONACHON René	EX	CU	SÉ
13	CHITRA Emilie	EX	CU	SÉE	51	MOTTA LARRIVÉ Stella	0		
14	CLERC Yves		N		52	MOULIN Olivier	0		
15	CORBAZ Gilberte	0			53	NICOLET Jean-Luc	0		
16	CORNAZ-ROVELLI Valérie	0			54	NIZZOLA Luca	0		
17	COSANDIER Martial	0			55	PALLOTTA LADISA Anna		N	
18	DAVOINE Gilles	0			56	PARVEX Pierre		N	
19	DA SILVA José	EX	CU	SÉ	57	PETITPIERRE Carol	0		
20	de HADELN Moritz	0			58	REGAZZONI Pascal		N	
21	DEPREZ Claudine	0			59	REGAZZONI Serge		N	
22	DEVINCENTI Nicolas		N		60	RICHARD Daniel		N	
23	DHANJAL Charanjit	0			61	SARRASIN Larry	0		
24	DI FELICE Maurizio				62	SAXER BROWN Béatrice	0		
25	DORAND Laurent		N		63	SCHUMACHER Manfred	0		
26	FANTINO Olivier		N		64	SENN Marc-Antoine	0		
27	FREULER Samuel	0			65	SWIERKOSZ Marek		N	
28	FROIDEVAUX Yves	0			66	TACHERON Jacques		N	
29	GABRIEL Charlotte	0			67	THÉVENAZ Marika	0		
30	GALLAY Cyril		N		68	UEBELHART Patrick	0		
31	GANDER Christian	EX	CU	SÉ	69	VACCARO Rosanna	0		
32	GENOUD Jean-Philippe	0			70	VERNEX Christian	0		
33	GHEDIRA Jérôme	EX	CU	SÉ	71	VILLAINÉ Véronique	0		
34	GILLIAND Line	0			72	WAEBER Anita	0		
35	GIRARDET Michel		N		73	WAHLEN Marion		N	
36	GIRAUD-NYDEGGER Christelle	0			74	WEBER Jeannette	0		
37	GRANDJEAN Georges	0			75	WEGMANN Isabelle		N	
38	GRANDJEAN Myriam	0							
						<b>Majorité</b>			
	<b>Total OUI</b>	23				<b>Total OUI</b>	21		44
	<b>Total NON</b>		10			<b>Total NON</b>	15		25
	<b>Total abstentions</b>			2		<b>Total abstentions</b>		2	2

Président

## Pourcentage des crédits accordés / refusés



## Etat des préavis validés au 09.10.2014 47 MIO

